

INDICIA BIOTECHNOLOGY

Société Anonyme
Au capital de : 482 895 Euros
Siège social : 33 Avenue de la Californie
69600 OULLINS

R.C.S. : 329 425 128 RCS LYON
SIRET : 329 425 128 000 17

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 29 JUIN 2009

L'an deux mil neuf
Et le vingt neuf juin

.../...

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE – FIXATION DE SES POUVOIRS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué, à compter de ce jour, Mademoiselle Elodie PANIER née à BESANCON (DOUBS) le 18 avril 1977, demeurant à LYON (69003) 17 Rue Guilloud, pour une durée de six ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015.

Mademoiselle Elodie PANIER aura les mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général, à l'exception des actes suivants, à savoir :

- investissements excédant 15 000 Euros,
- recrutement de cadre,
- financements bancaires ou engagements financiers (locations financières, crédit-baux...) excédant un montant unitaire de 15 000 Euros,
- conclusion des baux, achat ou vente de biens immobiliers,
- rachat ou vente de branches d'activités
- constitution de filiales, prise de participations,
- mise en place de sûretés (hypothèques, nantissements, caution...),

pour lesquels elle devra solliciter l'accord du Président et/ou du Conseil d'Administration.

En tout état de cause, l'action du Directeur Général Délégué devra s'inscrire dans le cadre de la stratégie globale arrêtée par le Comité de Direction et du budget prévisionnel arrêté par le Président et le Conseil d'Administration chaque année.

Le Conseil d'Administration prend acte de ce que le contrat de travail de Mademoiselle Elodie PANIER, en qualité de responsable marketing et vente, se poursuivra aux mêmes conditions.

.../...

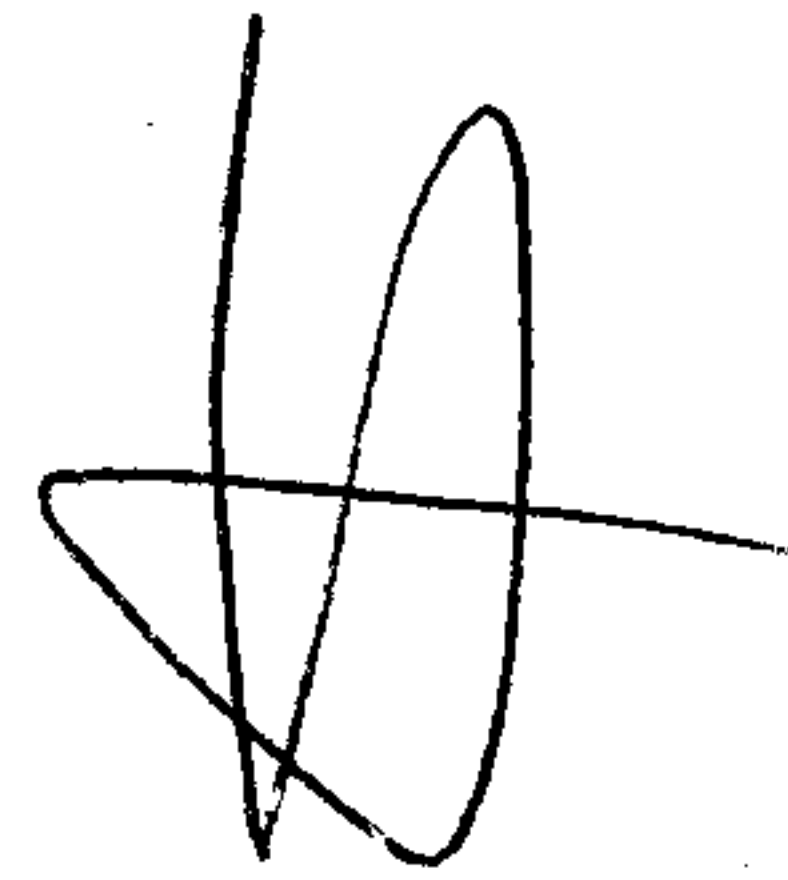
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUVOIRS A DONNER POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.../...

COPIE CERTIFIEE CONFORMEA handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line, a horizontal line, and a large loop.